



Diplôme de niveau IV délivré par le ministère en charge des sports



Compétences répertoriées

- ◆ Concevoir et mettre en œuvre un projet de promotion
- ◆ Concevoir et mettre en œuvre un cycle d'apprentissage
- ◆ Concevoir et animer une séance d'entraînement à finalité compétitive
- ◆ Concevoir et mener un module d'apprentissage en milieu scolaire
- ◆ Concevoir et réaliser un produit stage sportif ou séjour spécifique

Modalités de la formation

Volume horaire : 600h en centre de formation (CREPS et Maison du basket) et minimum 400h en alternance (club)

Déroulement : les lundis et mardis de chaque semaine (hors vacances scolaires) en centre de formation + stage d'une semaine durant les vacances de Toussaint, d'hiver, de Pâques, de Juillet.

Prochaine session : de début septembre 2019 à fin août 2020 (inscription à faire avant Mai 2019)

Public & Prérequis

L'entrée dans cette formation professionnelle nécessite :

- ◆ D'être âgé d'au moins 18 ans
- ◆ D'être titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ou de prévention et secours civique niveau 1 (PSC1)
- ◆ De produire un certificat médical de moins de trois mois
- ◆ De satisfaire les exigences préalables à l'entrée en formation (parcours de motricité, séquence de jeu collectif : basketball et ultimate)

Tarif & Financement

Tarif disponible sur demande de devis personnalisés auprès du CREPS

[Informations sur le financement](#)

Dossier d'inscription disponible sur le [site du CREPS](#)